



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 13 avril 2023

DEL N° 031/2023

Date de convocation

05 Avril 2023

Date d'affichage

05 Avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 13 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent excusé ayant donné procuration :

BOURDON Philippe (Pouvoir à JOLY Denis)

Absent excusé :

Absent non excusé :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

BENIT Marie-Agnès

Objet : MODALITES ET TARIFS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE LA TOUSSAINT 2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la commune,

Vu la commission jeunesse réunie le 25 janvier 2023,

Vu la commission des finances réunie le 11 avril 2023,

Vu la délibération n°022/2023 du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023,

Monsieur le Maire,

Informe :

- Que pour permettre l'organisation de l'A.C.M de la Toussaint 2023 les modalités d'accueil suivantes ont été proposées :

Période	Amplitude horaire	Age des enfants	Garderie	Lieux	Nombre maximum de participants
23/10/2023 au 27/10/2023	09 h 00 / 17 h00	4 à 12 ans	07 h 30 / 09 h 00 17 h 00 / 18 h 00	Groupe Scolaire Les Près Verts	36 inscrits par semaine
	13 h 30 / 17 h30	12 à 14 ans	NON	Salle d'activité	12 inscrits par semaine

- Dans le cas où pour le groupe 12 à 14 ans n'atteint pas un groupe de 8 avant le 28/09/2023 :

Période	Amplitude horaire	Age des enfants	Garderie	Lieux	Nombre maximum de participants
23/10/2023 au 27/10/2023	09 h 00 / 17 h00	4 à 12 ans	07 h 30 / 09 h00 17 h 00 / 18 h00	Groupe Scolaire Les Près Verts	48 inscrits par semaine

Conformément à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF, les tarifs proposés sont détaillés ci-dessous :

Tranches de revenus du foyer (*)	Semaine avec sortie (4/12 ans)	Semaine (demi-journée) (12/14 ans)
Thunois et enfants scolarisés à Thun-Saint-Amand :		
- Inférieurs ou égaux à 25 000 €	28,00 €	11,00 €
• 1 enfant inscrit	26,00 €	10,00 €
• 2 enfants et plus inscrits		
- Compris entre 25 001 € et 35 000 €	30,00 €	12,00 €
• 1 enfant inscrit	28,00 €	11,00 €
• 2 enfants et plus inscrits		
- Supérieurs à 35 001 €	32,00 €	13,00 €
• 1 enfant inscrit	30,00 €	12,00 €
• 2 enfants et plus inscrits		
Pour les enfants non scolarisés à Thun-Saint-Amand mais dont les grands-parents habitent Thun-Saint-Amand :		
- Inférieurs ou égaux à 25 000 €		
• 1 enfant inscrit	80,00 €	40,00 €
• 2 enfants et plus inscrits	74,00 €	37,00 €
- Compris entre 25 001 € et 35 000 €		
• 1 enfant inscrit	86,00 €	43,00 €
• 2 enfants et plus inscrits	80,00 €	40,00 €
- Supérieurs à 35 001 €		
• 1 enfant inscrit	92,00 €	46,00 €
• 2 enfants et plus inscrits	86,00 €	43,00 €

Hors commune :			
- Inférieurs ou égaux à 25 000 €	• 1 enfant inscrit	110,00 €	55,00 €
	• 2 enfants et plus inscrits	105,00 €	52,50 €
- Compris entre 25 001 € et 35 000 €	• 1 enfant inscrit	115,00 €	57,50 €
	• 2 enfants et plus inscrits	110,00 €	55,00 €
- Supérieurs à 35 001 €	• 1 enfant inscrit	120,00 €	60,00 €
	• 2 enfants et plus inscrits	115,00 €	57,50 €

*les ressources prises en compte correspondent à la somme indiquée à la rubrique "revenu brut global" sur le dernier avis fiscal (les 2 avis lorsque le couple n'est ni marié, ni pacsé).

Demande :

- Au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les modalités d'accueil de l'A.C.M pour la période du 23 au 27 octobre 2023,
- **Approuve** les tarifs repris ci-dessus,
- **Propose** les modalités habituelles concernant le règlement des participations, à savoir une semaine avant le début de l'A.C.M,
- **Charge** Monsieur le Maire à procéder en amont à une diffusion d'une information relative aux activités et aux tarifs proposés pour l'A.C.M de la toussaint 2023,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur CHPILEVSKY, Sous-Préfet de Valenciennes, ainsi qu'à la CAF du Nord.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

S²LO 

ID : 059-215905944-20230413-DEL0312023-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0312023
Objet :	DEL 031/2023 : MODALITES ET TARIFS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE LA TOUSSAINT 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-04-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905944-20230413-DEL0312023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230413-DEL0312023-DE-1-1_0.xml	text/xml	912 o
Document principal (Délibération) Nom original : D312023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230413-DEL0312023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	176.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2023 à 14h35min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2023 à 14h35min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2023 à 14h35min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2023 à 14h35min57s	Reçu par le MI le 2023-04-18

